



15 janvier 2020

(20-0459)

Page: 1/9

Comité de la facilitation des échanges

Original: anglais

**NOTIFICATION DES ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES
AU TITRE DE L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR L'OUGANDA

La communication ci-après, datée du 13 janvier 2020, est distribuée à la demande de la délégation de l'Ouganda pour l'information des Membres.

Suite à la notification datée du 7 août 2015 (WT/PCTF/N/UGA/1), l'Ouganda présente les notifications suivantes conformément aux articles 15 et 16 de l'Accord sur la facilitation des échanges (WT/L/931).

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 1 Publication et disponibilité des renseignements					
Article 1:1	Publication	B	1 ^{er} juillet 2020	1 ^{er} juillet 2023	-
Article 1:2	Renseignements disponibles sur Internet	C	1 ^{er} juillet 2024	À déterminer	<ol style="list-style-type: none"> 1. Création d'un portail fournissant des informations commerciales exhaustives, doté d'une infrastructure moderne des TIC 2. Documentation dans le cadre du portail national sur le commerce/soutien financier pour la traduction 3. Examen des systèmes de gestion de l'information et élaboration et mise en place de ces systèmes pour les autres entités de facilitation des échanges qui n'en sont pas dotées 4. Examen et élaboration des instruments réglementaires adaptés nécessaires à la simplification des initiatives et mesures de facilitation des échanges 5. Achat et installation du matériel et des infrastructures modernes nécessaires 6. Examen et renforcement des règles et règlements pour soutenir la gestion efficace des systèmes d'information commerciale 7. Élaboration et application de règles et de directives pour la publication de renseignements sur Internet en tenant compte des intérêts des différentes parties prenantes 8. Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de gestion du changement dans les diverses organisations/formation et sensibilisation de toutes les parties prenantes

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 1:3	Points d'information	C	1 ^{er} juillet 2024	À déterminer	<ol style="list-style-type: none"> 1. Évaluation des points d'information existants, des technologies utilisées, etc. 2. Création d'un centre national d'information et d'appel, afin de veiller à ce que le Ministère du commerce, de l'industrie et des coopératives coordonne toutes les autres institutions dans ce domaine 3. Achat du matériel nécessaire et formation du personnel 4. Financement du point d'information national 5. Renforcement des Comités SPS et OTC
Article 1:4	Notification	A	-	-	-
Article 2 Possibilité de présenter des observations, renseignements avant l'entrée en vigueur et consultations					
Article 2:1	Possibilité de présenter des observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	B	1 ^{er} juillet 2020	1 ^{er} juillet 2023	-
Article 2:2	Consultations	B	1 ^{er} juillet 2020	1 ^{er} juillet 2023	-
Article 3 Décisions anticipées					
		B	1 ^{er} juillet 2020	1 ^{er} juillet 2023	-
Article 4 Procédures de recours ou de réexamen					
		B	1 ^{er} juillet 2020	1 ^{er} juillet 2023	-
Article 5 Autres mesures visant à renforcer l'impartialité, la non-discrimination et la transparence					
Article 5:1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	C	1 ^{er} juillet 2024	À déterminer	<ol style="list-style-type: none"> 1. Élaboration et mise en œuvre d'un projet sur les procédures opérationnelles normalisées concernant l'importation et l'alerte rapide, ainsi que la coordination entre les organismes présents aux frontières 2. Équipement et mise en place de l'infrastructure pour la détection des risques alimentaires, y compris les systèmes d'alerte rapide 3. Élaboration d'une stratégie de gestion des risques et suivi de sa mise en œuvre

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
					4. Directives administratives et procédures opérationnelles normalisées pour la gestion des risques liés à la mise en œuvre du cadre SPS national 5. Formation du personnel et des parties prenantes
Article 5:2	Rétention	A	-	-	-
Article 5:3	Procédures d'essai	C	1 ^{er} juillet 2024	À déterminer	1. Laboratoires aux points d'entrée et de sortie pour la réalisation d'essais 2. Modernisation des laboratoires existants avec les infrastructures appropriées 3. Formation du personnel des laboratoires à l'utilisation des meilleures pratiques internationales
Article 6 Disciplines concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation, et les pénalités					
Article 6:1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	B	1 ^{er} juillet 2020	1 ^{er} juillet 2023	-
Article 6:2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions aux fins du traitement douanier imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	B	1 ^{er} juillet 2020	1 ^{er} juillet 2023	-
Article 6:3	Disciplines concernant les pénalités	B	1 ^{er} juillet 2020	1 ^{er} juillet 2023	-
Article 7 Mainlevée et dédouanement des marchandises					
Article 7:1	Traitement avant arrivée	C	1 ^{er} juillet 2024	À déterminer	1. Développement de l'infrastructure des TIC nécessaire pour les organismes présents aux frontières et acquisition de matériel 2. Établissement de centres logistiques à toutes les frontières en vue de fournir ce service

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 7:2	Paiement par voie électronique	C	1 ^{er} juillet 2024	À déterminer	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibilisation des parties prenantes 2. Développement et mise en place de l'infrastructure des TIC et du matériel informatique adéquats 3. Achat et déploiement d'une technologie abordable et fiable pour garantir l'interconnectivité des réseaux 4. Élaboration et mise en œuvre de programmes de formation, de sensibilisation et d'information 5. Élaboration et mise en œuvre d'un programme de gestion du changement 6. Examen et renforcement du cadre juridique pour la réalisation de paiements électroniques sécurisés 7. Élaboration et mise en œuvre d'un cadre (y compris les procédures, normes et règlements) pour soutenir la mise en place des paiements électroniques 8. Développement du portail de paiement électronique et accélération de sa mise en place
Article 7:3	Séparation de la mainlevée de la détermination finale des droits de douane, taxes, redevances et impositions	B	1 ^{er} juillet 2020	1 ^{er} juillet 2023	-
Article 7:4	Gestion des risques	C	1 ^{er} juillet 2024	À déterminer	<ol style="list-style-type: none"> 1. Examen du mécanisme et des procédures de profilage au niveau des douanes et d'autres organismes gouvernementaux 2. Formation et renforcement des capacités des organismes présents aux frontières en matière de gestion des risques

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
					3. Établissement d'une infrastructure des TIC pour appuyer le cadre national de gestion des risques 4. Élaboration d'un cadre interinstitutionnel de gestion des risques
Article 7:5	Contrôle après dédouanement	A	-	-	-
Article 7:6	Établissement et publication des temps moyens nécessaires à la mainlevée	C	1 ^{er} juillet 2024	À déterminer	1. Réalisation d'études sur le temps nécessaire à la mainlevée des marchandises à l'échelle nationale et au niveau de la CAE 2. Élaboration et mise en œuvre d'un programme de formation du personnel présent aux frontières et dans les couloirs de transit 3. Élaboration et mise en œuvre d'un cadre permettant de charger des entreprises spécialisées de réaliser des études périodiques sur le temps nécessaire à la mainlevée 4. Lancement et suivi de la réalisation des études périodiques sur le temps nécessaire à la mainlevée à l'échelle nationale et au niveau de la CAE, comparaison des résultats avec ceux des études précédentes et évaluation comparative avec les meilleures pratiques internationales 5. Identification des écarts sur le plan des résultats et proposition de mesures pour les combler 6. Élaboration et mise en œuvre d'un mécanisme de coordination destiné à améliorer les opérations aux frontières et en transit, ainsi que le temps nécessaire à la mainlevée 7. Détermination et approbation du temps maximal nécessaire à la mainlevée des marchandises et élaboration de normes à ce sujet 8. Formation du personnel

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
					9. Création d'un mécanisme de coordination
Article 7:7	Mesures de facilitation des échanges pour les opérateurs agréés	C	1 ^{er} juillet 2024	À déterminer	1. Sensibilisation des parties prenantes du secteur privé 2. Gestion du changement 3. Élaboration d'un mécanisme national de coordination et de coopération entre les douanes et les autres organismes présents aux frontières
Article 7:8	Envois accélérés	C	1 ^{er} juillet 2024	À déterminer	1. Établissement d'un régime juridique et élaboration de règlements et de procédures 2. Examen des procédures d'autres organismes 3. Modification du protocole SPS
Article 7:9	Marchandises périssables	C	1 ^{er} juillet 2024	À déterminer	1. Mise en place de laboratoires et acquisition du matériel pour effectuer des essais sur toutes les marchandises périssables dans toutes les zones douanières 2. Formation du personnel au traitement des marchandises périssables 3. Élaboration ou réexamen de la législation pertinente et réalisation des réformes nécessaires
Article 8 Coopération entre les organismes présents aux frontières					
		C	1 ^{er} juillet 2024	À déterminer	1. Examen des mécanismes de coopération existants, tant en Ouganda qu'au-delà des frontières 2. Formation (gestion coordonnée des frontières) 3. Financement des organismes présents aux frontières
Article 9 Mouvement des marchandises destinées à l'importation sous contrôle douanier					
		A	-	-	-

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 10 Formalités se rapportant à l'importation, à l'exportation et au transit					
Article 10:1	Formalités et prescriptions en matière de documents requis	C	1 ^{er} juillet 2024	À déterminer	<ol style="list-style-type: none"> 1. Examen approfondi des formalités des organismes de facilitation des échanges pertinents, en vue de la simplification des documents commerciaux 2. Harmonisation des procédures nationales appliquées aux postes frontière avec celles des pays frontaliers 3. Simplification et normalisation des documents commerciaux, et facilitation de l'accès à ces documents 4. Réalisation d'un examen législatif et réglementaire sur les procédures et les prescriptions en matière de documents requis 5. Sensibilisation des parties prenantes aux procédures révisées
Article 10:2	Acceptation de copies	C	1 ^{er} juillet 2024	À déterminer	<ol style="list-style-type: none"> 1. Examen du fonctionnement des autres organismes et modification de la législation, le cas échéant
Article 10:3	Utilisation des normes internationales	B	1 ^{er} juillet 2020	1 ^{er} juillet 2023	-
Article 10:4	Guichet unique	C	1 ^{er} juillet 2024	À déterminer	<ol style="list-style-type: none"> 1. Infrastructure des TIC 2. Renforcement des capacités institutionnelles 3. Formation du personnel et sensibilisation
Article 10:5	Inspection avant expédition	A	-	-	-
Article 10:6	Recours aux courtiers en douane	A	-	-	-
Article 10:7	Procédures communes à la frontière et prescriptions uniformes en matière de documents requis	C	1 ^{er} juillet 2024	À déterminer	<ol style="list-style-type: none"> 1. Examen des procédures administratives ou à la frontière existantes, dans le but de simplifier la documentation 2. Formation d'experts et d'autres parties prenantes
Article 10:8	Marchandises refusées	A	-	-	-
Article 10:9	Admission temporaire de marchandises et perfectionnement actif et passif	A	-	-	-

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 11 Liberté de transit					
	C	1 ^{er} juillet 2024	À déterminer	<ol style="list-style-type: none"> 1. Examen et harmonisation des limites de charge par essieu dans la région de la CAE 2. Examen et harmonisation des prescriptions relatives à la compensation dans le cadre du système de la carte jaune du COMESA (approche régionale – assurance) 3. Examen des différences de mise en œuvre de la politique de la carte jaune entre le Kenya et l'Ouganda 4. Sensibilisation 	
Article 12 Coopération douanière					
	C	1 ^{er} juillet 2024	À déterminer	<ol style="list-style-type: none"> 1. Examen des procédures actuelles 2. Examen du cadre juridique en vigueur 3. Établissement des prescriptions juridiques et des directives de mise en œuvre 4. Sensibilisation des secteurs public et privé 	